

# LE SERVICE PUBLIC DE L'ÉNERGIE GARDOISE

PROJET ACTEE



## DE QUOI S'AGIT-IL ?

*TE GARD réalise des audits énergétiques des bâtiments communaux. Une prise en charge de 50% du coût financier est pris en charge par TE GARD. Vous bénéficiez également d'un accompagnement par un économiste de flux et un logiciel de suivi. Tout cela est rendu possible grâce au financement de la FNCCR via un dispositif ACTEE.*

### L'OBJECTIF

Son objectif est de mettre à disposition et financer des outils d'aide à la décision pour aider les collectivités à développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics dans deux domaines :

- L'efficacité énergétique des bâtiments publics.
- La substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone.

### LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, ACTEURS PRINCIPAUX DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Les collectivités disposent d'une responsabilité pour mener à l'échelle locale les politiques climat-air-énergie et pour les mettre en œuvre.

Domaines d'actions sur lesquels les collectivités peuvent s'engager :

- La réduction de la consommation d'énergie : travaux d'isolation des bâtiments publics, extinction de l'éclairage public ...
- La diminution des pollutions et le développement des transports propres : achat de véhicules électriques...
- Le développement des énergies renouvelables : pose de panneaux photovoltaïques sur les équipements publics, création de réseaux de chaleur...

**Jeremy PEREDES**

Technicien économiste de flux

Tél : 06 77 89 72 18

jeremy.peredes@territoireenergiegard.fr

www.territoireenergiegard.fr